

2015-10-15

2015-1461

**WILSON®  
ANTOUT®  
POUR FOURMIS CHARPENTIÈRES**

Prêt à l'emploi  
Solution

Produit de préservation du bois et de contrôle des insectes

Pour le traitement préventif et curatif

Contre les champignons décomposeurs, les fourmis charpentières  
et autres insectes destructeurs du bois

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 31910 LOI P.A.

GARANTIE: Bore, sous forme d'octaborate de disodium tétrahydrate 23,6 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

IRRITANT POUR LES YEUX

250 mL – 1 L

Sure-Gro IP Inc./Lic. Premier Tech Home & Garden Inc.  
C.P. 21001, Brantford, ON N3R 7W9  
1-800-268-2806

## **MODE D'EMPLOI:**

**Wilson® AntOut® pour fourmis charpentières** est un sel de borate inorganique soluble à l'eau aux propriétés insecticides et fongicides. Ce produit peut être employé de façon préventive sur le bois et les matériaux cellulosiques avant les signes d'infestation et comme traitement curatif des structures existantes infestées de fourmis charpentières ou autres ravageurs du bois et leurs larves. Peut également être utilisé sur des composantes structurelles de composites de mousse de bois.

**Suppression des organismes destructeurs de bois :** Le produit **Wilson® AntOut® pour fourmis charpentières** est efficace contre les champignons décomposeurs, y compris la pourriture brune (p. ex. : *Poria*) et la pourriture blanche, ainsi que les fourmis charpentières (*Camponotus*) et autres ravageurs du bois (perceurs du vieux bois, longicornes (cerambycidae), anobies ponctués, anobies (anobiidae) et lyctides (lyctidae) et leurs larves. Les surfaces extérieures doivent être protégées des précipitations abondantes et ne pas en contact direct avec le sol. Les types de bois comprennent, mais sans s'y limiter, tous types de bois d'œuvre, les rondins et le contreplaqué. Ce produit est toxique pour les ravageurs du bois, mais des gravures sur la surface du bois traité produites par les organismes cibles peuvent survenir. Ce produit doit être utilisé dans le cadre d'un programme de Lutte antiparasitaire intégrée (LAI).

**Traitement préventif :** L'application du produit **Wilson® AntOut® pour fourmis charpentières** préviendra l'infestation des insectes nuisibles énumérés. Aussi, le taux d'éclosion des œufs des insectes ravageurs du bois sur les surfaces traitées sera réduit et les larves qui éclosent meurent lorsqu'elles rongent le bois traité.

**Traitement curatif :** Le produit **Wilson® AntOut® pour fourmis charpentières** pénétrera dans le bois sec jusqu'à 12 mm sous les surfaces traitées. Les larves de coléoptères situées plus profondément peuvent ne pas être contrôlées immédiatement, mais seront éventuellement contrôlées par l'ingestion du bois traité lorsqu'elles remonteront à la surface pour se pupifier.

**Application :** Deux applications sont généralement nécessaires. Régler la buse du pulvérisateur à gâchette afin d'obtenir un jet grossier et appliquer jusqu'à ce que la surface du bois soit complètement saturée, à un taux d'environ 1 litre par 5 mètres carrés. Pour obtenir une meilleure pénétration du produit et des résultats optimaux, utiliser à une température ambiante de plus de 13° C. Ne pas appliquer sur le bois gelé, peint, ou sur les surfaces imperméables. Après le traitement, les surfaces de bois extérieures devrait être scellés pour empêcher le produit d'en sortir par diffusion. Le bois doit être complètement sec avant d'y appliquer une couche de scellement (peinture, vernis ou scellant imperméabilisant). Aucune trace du produit ne doit être visible dans les zones habitables après l'application.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être nocif si ingéré. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau, des lunettes de protection ainsi que des gants résistants aux produits chimiques pendant la manipulation du produit. Porter un masque respiratoire antibrouillard si le produit est pulvérisé dans des espaces clos. Bien se laver les mains après la

manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer. Ne pas réutiliser le contenant vide. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :** Le produit est toxique pour certaines formes de vie aquatique. Ne pas appliquer sur aucune étendue d'eau. Ne pas contaminer l'eau ou les milieux humides par l'eau de lavage ou de rinçage de l'équipement ayant servi à l'application.

**PREMIERS SOINS :** **En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** La probabilité d'une lésion muqueuse peut contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent être nécessaires. Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE :** L'entreposage intérieur dans un endroit sec est recommandé. Craint le gel.

**ÉLIMINATION :** Ne pas réutiliser le contenant vide. Recycler le contenant vide. L'élimination des déchets, tels que les solutions, les résidus du bois traité et tous les autres déchets de bois ayant été en contact avec le produit, doit être effectuée conformément aux exigences provinciales. Communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou le fabricant pour connaître les directives précises en matière d'élimination des déchets. Ne pas brûler les déchets de bois traité ni les autres matériaux traités.

**Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1-800-268-2806. [www.pthomeandgarden.com](http://www.pthomeandgarden.com)**